



Le dossier patient : la mémoire de notre santé

PAGES 7 ET 11

ESPACE RÉSERVÉ À L'ADRESSAGE POSTAL



© M. Cornéls

Formation

Apprendre, c'est déjà résister

À Jemappes, les participantes du groupe d'alphabétisation vont au-delà de l'apprentissage de la lecture et de l'écriture.

PAGE 6



© Photo: BDF-PRIS

Eco-conso

Du greenwashing, en veux-tu, en voilà !

Maîtrisées à la perfection par les "pro" du marketing, ces techniques d'"écoblanchiment" parviennent à faire passer des produits polluants pour des modèles environnementaux.

PAGE 5

Conseils juridiques

Nouveau GSM en panne ?

Problèmes de connexion, d'allumage, que faire lorsque le GSM récemment acheté ne fonctionne pas parfaitement ?

PAGE 2

Cinéma

L'homme qui répare les femmes

Un documentaire consacré à Denis Mukwege. Il soigne les femmes victimes de violences sexuelles au Kivu.

PAGE 9

Conseils juridiques

Nouveau GSM en panne : remplacement ou réparation ?

En 2013, 2,35 millions de smartphones et 1,5 millions de tablettes ont été vendus en Belgique. Une bonne aubaine pour certains, un mauvais numéro pour d'autres... Pannes, problèmes de connexion ou d'allumage, que faire lorsque le GSM récemment acheté ne fonctionne pas parfaitement?

En Belgique, le nouveau code de droit économique impose de nombreuses règles aux vendeurs, et notamment des règles de protection du consommateur. On y trouve, par exemple, l'obligation d'informer correctement les consommateurs, de leur laisser un délai de rétractation dans le cadre d'une vente à distance ou encore de leur octroyer une garantie sur les biens vendus.

Deux ans de garantie

Les vendeurs de GSM sont obligés de garantir pendant 2 ans les biens qu'ils vendent, ainsi que leurs accessoires. Il s'agit de la garantie légale. Le vendeur final, c'est-à-dire celui qui a vendu le bien, doit l'appliquer gratuitement. Il est également tenu d'informer clairement le consommateur de son existence.

La garantie légale est à distinguer des garanties commerciales ou des assurances "tout risque" proposées par les vendeurs. Ces dernières sont payantes et se superposent à la garantie légale. Pour éviter que le consommateur souscrive une protection inutile, le vendeur doit l'informer clairement de l'étendue réelle de cette couverture. Néanmoins, le consommateur averti vérifiera si elle ne le protège pas des mêmes risques que la garantie légale.

Les défauts couverts

Tous les défauts de conformité sont couverts (dysfonctionnements, panne, etc.) par la garantie légale. Les problèmes qui surviennent au cours des six premiers mois sont présumés provenir d'un défaut de fabrication. Au-delà de ce

délai, le consommateur peut être amené à démontrer qu'il a utilisé correctement son GSM.

Activation de la garantie

Le consommateur doit prévenir rapidement le vendeur de l'existence du défaut. Les conditions générales de vente précisent que l'information doit avoir lieu dans les 2 mois de la survenance du défaut. Les délais plus courts que 2 mois sont interdits.

Pour activer sa garantie, le consommateur s'adresse au vendeur final. C'est lui qui doit s'adresser, au besoin, au fabricant ou au distributeur. Il se charge de leur envoyer, à ses frais, le GSM. Aucune somme ne peut être réclamée au consommateur, même pour établir un devis. Par contre, s'il s'avère que le consommateur est responsable du défaut, le vendeur peut lui réclamer les frais exposés.

En attendant...

L'analyse du défaut et sa réparation durent parfois plusieurs semaines. Le consommateur peut alors demander au vendeur une compensation. Il peut, par exemple, demander un GSM de remplacement. Les vendeurs acceptent généralement, sauf si le consommateur est à l'origine du problème.

Le choix du consommateur

Lorsqu'un défaut se présente, le consommateur peut choisir librement entre la réparation ou le remplacement de son GSM. Toutefois, si l'option choisie est impossible ou disproportionnée(2), le vendeur peut refuser de l'appli-



BON À SAVOIR : Des modèles de lettres en matière de garantie légale sont à disposition sur le site Belmed et prêts à être adaptés à chaque situation.

quer. Enfin, le consommateur peut demander la rupture de la vente si la réparation ou le remplacement sont impossibles, ou encore si les délais sont trop longs ou si la privation de ce GSM lui cause un inconvénient important. Le consommateur restituera le GSM en échange d'un remboursement en argent.

Une déduction pour l'utilisation du GSM peut toutefois être comptabilisée. Si le consommateur et le vendeur ne parviennent pas à s'accorder, une demande d'intervention peut être introduite auprès de Belmed (1).

Vendeur étranger

Les règles de protection des consommateurs sont établies au niveau européen. Dès lors, la garantie légale s'applique à tous les vendeurs européens. En cas de problème, le centre européen des consommateurs (CEC) (3) aide les consommateurs à exercer leurs droits. Une procédure de résolution des petits litiges transfrontaliers existe et peut être activée avec leur aide. Leur montant du litige doit être inférieur à 2.000EUR.

Par contre, les vendeurs non-européens sont soumis à d'autres législations, sauf si leur site de vente en ligne est dirigé vers la Belgique. Des actions sont possibles mais vu la complexité des démarches, le consommateur renonce souvent à agir.

// INGRID PLANQUEL
ASBL DROITS QUOTIDIENS

>> **Durant le mois qui suit la publication de cet article, consultez les questions complémentaires sur le thème abordé dans la rubrique accès libre sur le site : www.droitsquotidiens.be**

(1) Il s'agit d'une plate-forme en ligne abritée par le SPF Economie. Sa mission est de résoudre des litiges commerciaux via internet, en dehors des tribunaux, grâce à l'intervention d'un médiateur indépendant. Plus d'infos sur le site economie.fgov.be/belmed.jsp

(2) Est considérée comme disproportionnée, l'option qui est très coûteuse pour le vendeur alors que le consommateur n'a pas d'intérêt particulier à choisir cette option plutôt que l'autre. Plus d'infos dans l'onglet 'litiges et plaintes' du site du SPF Economie <http://economie.fgov.be>

(3) Plus d'infos sur le CEC : www.cec.be

Solival vous conseille

Les accessoires pour fauteuils roulants

De nombreux accessoires existent aujourd'hui pour faciliter la vie des utilisateurs de fauteuils roulants. En voici quelques exemples.



Pour transporter des objets

Les **sacs et filets** à fixer au dossier ou au châssis de la voiturette sont bien connus de tous, mais il existe également des **porte-gobelets**, des **supports aimantés pour gsm** (1), des **organiseurs à pochettes**, des **sacoche à fixer à l'accoudoir**. Ces systèmes permettent de garder à portée de main les trousseaux de clés, téléphone, mouchoirs, boissons...

Pour déplacer une tasse de café ou un repas en toute sécurité, on peut utiliser un **plateau** spécifique auquel est fixé un coussin lesté, à poser sur les jambes (2). Le système est ainsi bien stable. Dans la même idée, certains **coussins et supports pour ordinateurs portables** offrent les mêmes possibilités (3). Enfin, les **tablettes de fauteuils roulants** sont des accessoires qui peuvent être livrés en même temps que la voiturette ou achetés séparément par la suite. Certaines tablettes sont universelles et conviennent pour n'importe quel modèle de fauteuil (4). Certaines se fixent sur le côté du fauteuil roulant, au niveau du châssis (5).

Pour se protéger

Indispensables par temps de pluie, les **capes imperméables** pour utilisateurs en fauteuil roulant sont plus larges et permettent de recouvrir les genoux, voire de descendre jusqu'aux pieds. Des **manteaux et anoraks adaptés** existent également, avec une découpe au niveau du siège et un renforcement au niveau de la partie intérieure de l'avant-bras, pour éviter l'usure des manches à cause du frottement contre la roue. Ce système de **protection de l'avant-bras** existe de façon indépendante, sous forme de manchon à élastique ou à velcro, à enfiler au-dessus du manteau (6).

Les **gants et/ou mitaines** sont également nécessaires pour les personnes qui propulsent manuellement leur fauteuil roulant sur des distances importantes et en extérieur.

Il est enfin possible de fixer un **parapluie** au châssis du fauteuil roulant (7).

Pour éviter les salissures

Des housses à placer sur les roues du fauteuil roulant permettent d'éviter à la personne de salir son intérieur lorsqu'elle rentre chez elle. Très pratique également lorsqu'on est en visite...(8)

Pour le confort

Certaines personnes ressentent un certain inconfort au bout de quelques heures en voiturette. Un **coussin anti-escarres** placé au niveau de l'assise est souvent nécessaire, il sera prescrit par un médecin et choisi avec un bandagiste. D'autres **coussins**, visant un bon positionnement et un meilleur confort, peuvent également être prévus au niveau du dossier, des accoudoirs (9), et même pour soutenir les avant-bras, pour donner une légère antéversion (légèrement incliné en avant) du bassin ou une abduction (écartement des jambes) des membres inférieurs. Parfois, il s'agira d'aider la personne à rester bien installée dans son fauteuil roulant pour éviter les chutes.



L'ASBL Solival offre un accompagnement personnalisé dans la recherche de solutions vers plus d'autonomie ou de confort à domicile et ce, en toute indépendance commerciale.

>> Infos : 070/22.12.20 (tous les jours ouvrables, de 9h à 16h) • info@solival.be • www.solival.be

- Mont-Godinne : CHU Dinant Godinne • av. G. Thérassé 1 à 5530 Vvoir • Le matin sur rendez-vous et accès libre de 13 à 16h. Fermé le 1^{er} lundi du mois.
- Thuin : rue des Fauldeurs 1 à 6530 Thuin • Sur rendez-vous uniquement.
- Bruxelles : Centre hospitalier Valida, av. Josse Goffin 180 à 1082 Berchem-Sainte-Agathe • Du mardi au vendredi de 9 à 12h et de 13 à 16h. Le lundi sur rendez-vous.

Avec le soutien de la plateforme *Bien vivre chez soi.*

Point info malades chroniques

Statut affection chronique : conditions d'accès



© Claude Contier - BELPRESS

Votre question

Cela fait des années que je souffre de la même maladie. Pour 2013 et 2014, il me semble avoir dépassé les 300 euros de frais médicaux trimestriels. Pouvez-vous vérifier si j'ai droit au statut ?

Notre réponse :

En décembre 2013, un arrêté royal a instauré un statut pour les personnes souffrant d'une affection chronique. Ce statut représente une nouvelle étape dans la reconnaissance des coûts supplémentaires qu'engendre une situation d'affection de longue durée, quelle qu'elle soit.

Deux situations d'octroi

Le statut est octroyé dans deux situations :

1. L'une est celle à laquelle vous faites référence : avoir, pendant 8 trimestres consécutifs (= 2 années civiles complètes), et pour chaque trimestre au moins 300 euros de dépenses en soins de santé. Ces dépenses comprennent les montants à votre charge (les tickets modérateurs) et les montants pris en charge par les mutualités, mais pas les suppléments d'honoraires.
2. L'autre situation est d'avoir bénéficié du "forfait de soins" (forfait communément appelé "forfait maladie chronique").

Lorsque l'une de ces deux conditions est remplie, le statut est octroyé pour 2 ans à partir de l'année qui suit.

Par ailleurs, si vous répondez à la première condition précitée et que vous souffrez d'une **maladie rare ou orpheline (1)**, le statut est accordé pendant 5 ans si vous rentrez auprès du médecin-conseil de votre mutualité régionale une attestation complétée par votre médecin spécialiste (un modèle type existe sur notre site à la page consacrée au statut).

Les trois avantages liés à l'octroi du statut

1. L'**accès au tiers payant**. Il permet de ne payer que votre quote-part personnelle et d'éventuels suppléments. Vous ne devez donc plus avancer la part prise en charge par votre mutualité. Il doit être demandé au médecin (généraliste ou spécialiste) et au dentiste consultés, sur simple présentation du courrier reçu et confirmant l'accès au statut affection chronique. Cependant, sachez qu'à l'heure actuelle, l'application du tiers payant par le prestataire de soins n'est pas obligatoire.

2. Le **maximum à facturer (MAF)** a été créé pour rendre les soins de santé plus accessibles financièrement. Dès que les tickets modérateurs (2) dépassent un montant déterminé, la plupart sont intégralement remboursés. Toutes les dépenses de soins de santé ne sont pas prises en compte. L'avantage lié au statut affection chronique est une réduction du plafond de 100 euros, ce qui permet d'avoir droit plus rapidement au remboursement. Ce droit est calculé

et octroyé automatiquement, il n'y a aucune démarche à entreprendre.

3. Les prestataires de soins ne peuvent plus facturer de **suppléments d'honoraires** pour toute prestation en chambre à deux lits ou en chambre commune pour la plupart des hospitalisations de jour.

Calcul et droit automatiques

Sachez que c'est votre mutualité qui est chargée d'effectuer les calculs nécessaires et de vérifier si vous avez accès au statut. Ces calculs sont effectués automatiquement via des applications informatiques. Les calculs manuels sont peu fiables. Il n'est donc pas nécessaire de demander à votre conseiller de procéder au calcul. Quoiqu'il en soit, vous n'avez pas de démarche à faire pour accéder au statut affection chronique (sauf pour les personnes atteintes d'une maladie rare ou orpheline, voir ci-avant). Rentrez simplement et régulièrement vos attestations de soins.

Courrier et flux informatique

Si un jour vous répondez à l'une des conditions d'octroi, votre mutualité se chargera de vous en informer par courrier postal personnalisé. Par ailleurs, une application informatique sécurisée relie les hôpitaux aux mutualités. Elle leur permet d'échanger rapidement des informations. Depuis peu, l'information sur l'accès ou non au statut affection chronique y est intégrée. À partir de juillet 2015, les médecins généralistes équipés en conséquence auront aussi accès à cette information.

Bien que l'information circule de manière plus complète entre prestataires et mutualités, certains prestataires de soins ne sont pas équipés. Si vous leur demandez l'application du tiers payant, nous vous invitons à présenter le courrier reçu de votre mutualité vous informant de l'accès à ce statut. Si vous êtes certain d'avoir reçu ce courrier et que vous l'avez égaré, contactez votre mutualité régionale afin qu'elle vous en fournisse un duplicata.

// POINT INFO MALADES CHRONIQUES

Point info malades chroniques

>> Consultez de nombreuses informations spécifiques sur www.mc.be/info.maladeschroniques. Vous aussi, posez votre question par e-mail à info.maladeschroniques@mc.be Précisez vos nom, adresse légitime ou numéro de registre national. Un relais vers votre mutualité régionale pourra être organisé si nécessaire.

(1) maladie atteignant moins d'1 personne sur 2 000 et qui est répertoriée sur www.orpha.net
(2) Le ticket modérateur, ou quote-part personnelle, est le montant restant à votre charge après l'intervention de l'ASSI (Assurance soins de santé et indemnités), selon les tarifs prévus par l'Inami.

À suivre

Glorieuse incertitude

Faire rimer science et évidence. Vouloir une médecine qui maîtrise, qui ne tâtonne pas. Considérer que les pathologies sont prévisibles et les soins planifiables... Voilà qui oublie un peu vite la part inévitable d'incertitude dans l'art de guérir aussi.



© ROBERTVILLET BELGIANE

"Après quelques dizaines d'années de pratique comme médecin et un certain nombre de cheveux gris, ce dont je suis sûre, c'est que si l'université se donne la mission de former ses carabins à grands coups de certitudes, les patients ont tôt fait d'initier les médecins à l'incertitude. Et comment en serait-il autrement, sauf à croire que nous sommes les maîtres du monde ?" La réflexion vient de Cécile Bolly, médecin généraliste et aussi guide-nature... chargée de cours en éthique (UCL) (1).

Ses angoisses pleines les bras

Les "vignettes cliniques" - ces descriptions de cas concrets que les soignants formulent pour alimenter la réflexion sur leurs pratiques - pourraient se décliner à l'infini.

En voici une: "Antoine avait une grosse fardes sous le bras quand il est venu me trouver quelques jours après qu'un chirurgien lui a annoncé qu'il souffrait d'un cancer du rectum. Cette fardes ne contenait pas son dossier médical, mais bien de nombreux documents trouvés sur Internet. L'évolution et le pronostic qu'ils annonçaient étaient bien plus péjoratifs que ceux du chirurgien. Et tout en sollicitant mon avis [Ndr: celui de son médecin traitant], Antoine me confiait sans doute une mission impossible. Je sentais en effet que les récits pessimistes diffusés sur la Toile avaient bien plus de poids que les articles scientifiques auxquels je faisais référence et qui contenaient des éléments objectifs plutôt rassurants. Antoine ne jouait certainement pas à se faire peur, mais je sentais bien qu'il ne me faisait pas confiance. Peut-être avait-il besoin de penser au pire comme pour diminuer la souffrance à venir, en se préparant à affirmer qu'il savait depuis le début que ça n'irait jamais? Peut-être était-ce une manière de garder un certain pouvoir à un moment de grande vulnérabilité? Peut-être...". Aux yeux de Cécile Bolly, s'il est du devoir du soignant de rassurer les patients, il lui faut reconnaître qu'il ne peut pas toujours le faire. Il lui faut aussi accompagner le patient dans l'incertitude, comme on marche aux côtés de quelqu'un en le soutenant dans une traversée difficile, hésitante. La situation est inconfortable, certes, par rapport au modèle en

"SORTIR DU LABORATOIRE, C'EST RETROUVER LES 'BIAIS', LES IMPRÉVUS, L'ALÉATOIRE, LE PARTICULIER : EN UN MOT LES PERSONNES."

vogue d'une voie toute tracée, évidente. Mais la démarche d'écoute est précieuse, laissant la place à un temps de maturation, d'évolution - un temps précieux lui aussi dans un monde marqué par l'empressement.

Ce vide que l'on a tendance à fuir

La comparaison avec la marche ne s'arrête pas là. Ainsi des soignants établissent un parallèle imagé entre nos façons contemporaines de marcher et les parcours de soins attendus des malades. Aujourd'hui, nous avons tendance à préférer la marche à vive allure - avec des bâtons -, à la promenade. Comme le patient qui "ne peut plus perdre le moral", qui doit sécher fissa ses larmes ou éviter tout court de pleurer, qui "ne peut plus douter", qui doit s'inscrire dans une série de programme de soins, dans l'action permanente... et surtout éviter le vide.

Dans notre monde, on exige de la certitude et du contrôle. Mais "les certitudes sont des vérités de laboratoire", avance Jean-Michel Longneaux, rédacteur en chef de Ethica Clinica (1). "Sortir du laboratoire, c'est retrouver les 'biais', les imprévus, l'aléatoire, le particulier : en un mot les personnes." La médecine tient alors davantage de l'art, de l'adaptation, de la prise de risque que de la certitude statistique. Les conclusions des études cliniques appelée Evidence based medicine (la médecine fondée sur les preuves) ne devraient d'ailleurs pas être considérées comme des recettes de cuisine, indique le docteur Benjamin Fauquet, président de l'ASBL EBMpracticeNet. À entendre ces réflexions éthiques, on perçoit que l'Evidence based medicine tient de la recommandation, certes mais surtout de l'incitation à raisonner, à se questionner toujours plus. Le but de l'attitude scientifique n'est-il pas de sans cesse interroger les certitudes?

Comme le suggère la virologue Lise Thiry, en faisant l'éloge du doute, "Il faut qu'à chaque âge nous ayons droit à nos improbabilités et à nos surprises".

// CATHERINE DALOZE

(1) Face à l'incertitude, dossier de Ethica Clinica, déc. 2014 (n°76). Infos : 081/32.76.60 • www.fihasbl.be/Ethica-clinica

> Logement

Une enquête menée récemment à Gand le démontre une nouvelle fois : les personnes ayant un nom à consonance étrangère, un handicap ou bénéficiant d'une allocation sociale obtiennent moins facilement un rendez-vous pour visiter un logement mis en location. Pire : selon le Baromètre de la diversité du Centre interfédéral pour l'Égalité des chances, seul un agent immobilier sur sept refuse d'obtempérer aux injonctions discriminatoires exprimées par les propriétaires ("ne pas louer à un étranger"). Le Centre soutient des alternatives concrètes, déjà mises en pratique à Gand, et propose au secteur immobilier de les multiplier. Ne fût-ce que pour ne plus pénaliser les agences qui, elles, respectent la loi antidiscrimination.
 Infos : 02/212.30.00 • www.diversite.be/barometre-de-la-diversite-logement-0

> Inégalités

Un réseau indépendant de personnes liées à la recherche universitaire et au monde associatif bruxellois vient de lancer un nouveau site Internet consacré aux inégalités sociales qui structurent la société. Le but est de répondre à une lacune : le peu d'informations disponibles et facilement accessibles, en Belgique, sur cette réalité. L'Observatoire belge des inégalités - telle est son appellation - lance un appel aux collaborations. Parmi les articles déjà publiés, les inégalités de santé à la naissance, la persistance des discriminations envers les homosexuels, l'inhospitalité des lieux publics pour les sans-abri, etc.
 Infos : www.inegalites.be

> Rouler pour la solidarité

Le samedi 9 mai, Solidarité Mondiale (l'ONG du MOC) investit la ville de Jemappes pour une nouvelle édition de la journée cyclo-solidaire. Soutenir les partenaires de l'ONG dans le monde, prendre le temps de se retrouver lors d'un moment de convivialité, découvrir la région de Mons et du borinage... les raisons de participer à cette journée sont multiples. Plusieurs parcours thématiques satisfiront tant les marcheurs que les cyclistes (inscriptions avant le 1^{er} mai). Cette année, le cyclo-solidaire s'associe avec "l'Escalade Fond du petit marais". Du 7 au 9 mai, l'événement présentera différentes résistances et alternatives citoyennes. Le Cyclo-Solidaire accueillera les participants dans le parc du "Fond du Petit Marais", rue nouvelle chasse à 7012 Jemappes.
 Infos et inscriptions : 02/246.38.82 • antoinette.maia@solmond.be • www.solmond.be

> Innovation sociale

L'ASBL Unipso (Union des Entreprises à Profit Social) organise l'édition 2015 du "Prix innovation sociale". 20 projets présélectionnés parmi l'ensemble des candidatures bénéficieront d'une formation spécifique. 3 lauréats recevront des prix d'une valeur de 10.000, 5.000 et 2.500 euros, ainsi qu'un accompagnement personnalisé pour le développement de leur projet. Ce concours s'adresse à toute entreprise à profit social. Les candidatures peuvent être déposées jusqu'au 3 juin 2015.
 Infos : 081/24.90.20 • www.prixinnovationsociale.be

Cancer de la peau : ne faites pas l'autruche

Du 4 au 8 mai, dépistage gratuit des cancers de la peau. Une pathologie en hausse constante dans notre pays. Message clef: n'attendez pas qu'il soit trop tard.

Vous viendrait-il à l'idée de laisser une mygale se balader librement sur votre bras? Non. Eh bien, laissez votre peau sans surveillance face à un cancer potentiel relève de la même irresponsabilité. Tel est le credo très imagé d'un groupement de sept dermatologues belges qui, depuis 1999, tente de convaincre les décideurs et le grand public de l'importance d'un dépistage précoce et à large échelle de toutes les affections cancéreuses de la peau. "Euromelanoma", depuis lors, déploie ses activités dans une trentaine de pays. En Belgique, par exemple, ces dermatologues estiment étude à l'appui que 41% des cancers de la peau pourraient être évités si les patients

ne retardaient pas leur consultation. Un chiffre d'autant plus interpellant que 40% de ceux-ci décident d'un report alors même qu'ils ont détecté les premiers signes de la maladie ! Parmi les motifs évoqués pour justifier ce retard, le manque de temps et... la crainte de déranger son médecin. Pour contrecarrer ce déni, l'association organise, du 4 au 8 mai prochains, une semaine de dépistage gratuit. En outre, le 4 mai, les principales gares du pays feront l'objet d'animations en faveur d'une détection précoce. Le message général est à la fois inquiétant et rassurant. Chaque année, en Belgique, on recense 2.200 nouveaux cas de mélanome (une forme particulièrement viru-



© LUYVA VOIR BELPRESS

Bronzer, c'est bon pour le moral et l'image de soi. C'est nettement moins bon pour la peau. Les dermatologues le rappellent avec insistance.

>> Infos : www.infomelanoma.org

L'usage de la culture par les tout-petits

Pour toi, promenades. Un album illustré qui envisage, telles des excursions, quelques-uns des chemins que peuvent emprunter les jeunes enfants pour rencontrer différentes formes artistiques. Un véritable plaidoyer pour l'expérimentation.

"Depuis toujours, la curiosité habite le jeune enfant, le pousse hors du nid. Élan vital. Désir de jouer avec le rythme, l'espace, la matière, le mouvement. À travers sa sensorialité, le monde prend sens. L'imagineur s'active, nourri par les univers culturels et artistiques." L'introduction invite le lecteur à se plonger dans le nid culturel du tout-petit. La suite de l'ouvrage illustre les différentes formes que peut prendre l'initiation des jeunes enfants à l'expression artistique.

réjouissent de palper de la matière et de lui donner forme. Parfois timidement, parfois sans mesure.

Des images de nature, et aussi du quotidien, rappellent que l'enfant organise sa pensée et construit ses références en faisant constamment des liens. Liaisons entre ce qu'il ressent, ce qu'il touche, ce qu'il imagine, l'art... et sa vie de tous les jours. Le livre souligne aussi la façon dont les arts peuvent alimenter des questions existentielles chez les tout-petits, éveiller leur intelligence et offrir des langages à leur sensibilité.

Le livre souligne aussi la façon dont les arts peuvent alimenter des questions existentielles chez les tout-petits, éveiller leur intelligence et offrir des langages à leur sensibilité.

>> Plus d'infos : Pour toi, promenades • Isabelle Chavepeyer et Charlotte Fallon • photos de Pascalia Papadimitriou • co-édition Fraje et les éd. Grandir • 2015 • 48 pages • 15 EUR • www.fraje.be

// MaC



Exister par les sens. Sensorialité.

© Pascale Papadimitriou

Dossier Habiter, aujourd'hui

Le "chez nous", le nid, l'abri, le cocon. On a tous quelque chose à dire à propos de notre maison. Le lieu où on vit influence, sans aucun doute, notre bien-être et nos relations aux autres. L'ouvrage "Dis-moi où tu habites..." questionne sur le rapport à la maison à travers des témoignages et des analyses d'experts.



© Laurent Girel-BELPRESS

Le dossier, réalisé par l'ASBL Couples et Familles, propose un état des lieux de l'habitat et de l'habiter aujourd'hui. Les points de vue sociologique, politique et empirique sont envisagés. Par exemple, on y passe en revue les principales évolutions du logement. Au fil des décennies, la cuisine et la salle de bains deviennent des lieux de vie privilégiés, les pièces sont modulables et conçues pour pouvoir être transformées au gré des besoins. Les critères de choix du logement varient également en fonction de la situation du ménage, mais les notions de transmission, de durabilité et d'économie liées au logement restent, elles, immuables. L'ouvrage passe également en revue les nouvelles manières d'habiter : habitat kangourou, intergénérationnel, groupé, solidaire... Le toit et son partage sont envisagés autrement. "Dis-moi où tu habites" se veut encore une boîte à outils pour ceux qui voudraient prolonger la réflexion : liens vers des sites de référence, livres, films et autres pistes sont recensés afin que chacun puisse bénéficier d'une information complète. Enfin, une grande importance est donnée aux témoignages. Car nos murs disent beaucoup de nous. Comment envisager l'habitat lorsqu'on vieillit ? Lorsqu'on doit faire face à un divorce ? Bénéficie-t-on des mêmes chances de

réussite lorsqu'on grandit dans une cité ? Lorsqu'on change de logement une semaine sur deux ? Des tranches de vie qui illustrent le fait que l'habitat ne se limite jamais à quelque chose de fonctionnel. Et l'on retiendra ce bel extrait de Terre des Hommes, d'Antoine de Saint Exupéry, mis en exergue par un témoin : "Ah ! Le merveilleux d'une maison n'est point quelle vous abrite ou vous réchauffe, ni qu'on en possède les murs. Mais bien quelle ait lentement déposé en nous ces provisions de douceur. Quelle forme, dans le fond du cœur, ce massif obscur dont naissent, comme des eaux de source, les songes". // ET



Dossier n° 111

>> Dis-moi où tu habites • Dossier NFF n°111 • éd. Feuilles Familiales • mars 2015 • 96 p. • 10 EUR (+ frais de port). www.couplesfamilles.be • info@couplesfamilles.be



On n'imagine pas ce que le marketing parvient à imprimer dans nos cerveaux pour nous dédouaner de nos responsabilités de consommateur

Eco-consommation

Greenwashing : le vert est dans le fruit

© PH. TUNIN/REUTERS

Le "greenwashing" est passé maître dans l'art de faire passer des produits réputés polluants pour des modèles environnementaux.

parvient à imprimer dans nos cerveaux pour nous dédouaner de nos responsabilités de consommateur, commente Sylvie Wallez. En jouant sur le plaisir de posséder une belle voiture, il réussit à nous convaincre que rouler n'est finalement pas si mauvais pour l'environnement - voire contribue à un environnement sain! - puisque le véhicule est léger, issu de matériaux recyclés, peu exigeant en entretien, muni d'un arrêt/relance automatique du moteur, etc." L'experte cite également le cas de cette marque de soda bien connue qui, depuis peu, commercialise une nouvelle gamme de boissons sucrées à la stévia via un signallement de couleur verte. Une belle opération sur le plan marketing puisque outre la promotion de la santé (moins de sucre = lutte contre l'obésité), elle réussit la prouesse de présenter sa nouvelle gamme comme un "plus" pour l'environnement. "En réalité, cette nouvelle boisson privera certaines communautés d'Amérique du sud d'une plante sucrante nourrissante et aboutira à la construction de routes et usines de toutes sortes. Au minimum, elle remplacera une pollution par une autre, sinon en créera de nouvelles".

Le consommateur complice?

Il existe en Belgique un code de la publicité écologique, mais son observance par les entreprises est facultative. Les blâmes du Jury d'Éthique publicitaire, sont rares et tardifs, donc peu dissuasifs. Certes, "aujourd'hui, des consommateurs avisés, grâce aux réseaux sociaux, peuvent tuer un produit en quelques clics, reconnaît Sylvie Wallez. Mais les marques parviennent souvent à noyer les critiques dans des opérations de mea culpa ou des initiatives de type invitations à des tables rondes. Au final, on récupérera toujours le client, on l'amadouera". Plus fondamentalement, si les publicités vertes rencontrent si peu d'obstacles sur leur route, c'est peut-être parce qu'elles arrangent bien le consommateur, persuadé que ses préoccupations environnementales sont rencontrées et qu'il ne doit modifier ni ses réflexes ni ses habitudes d'achat. Une vision un peu simpliste. En effet, s'il souhaite une planète plus propre et plus respirable, le consommateur doit idéalement adopter une attitude plus active, plus vigilante, plus critique. Ce qui nécessite de s'intéresser aux labels (lire l'encadré ci-dessous) et aux entreprises dont le cœur même d'activités consiste à confectionner des produits écologiques, loin de tout verdissement a posteriori.

// PHILIPPE LAMOTTE

>> Plus d'infos: Outre ses publications et son numéro d'appel gratuit 081/730.730 (en matinée), Ecoconso organise des visites de supermarchés et des animations pour groupes sur l'écoblanchiment. Info: www.ecoconso.be ou www.suivezleguide.be.

(1) Dossier n°8 "Médias plus verts que nature" de Média animations, décembre 2013.
(2) Règlement européen sur l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et les restrictions des substances chimiques.

Au nom de la protection de l'environnement, on nous vend à peu près n'importe quoi. Les techniques d'"écoblanchiment" ont beau être grosses comme des maisons, elles parviennent à infléchir nos cerveaux et nos achats. Et si cette crédulité, finalement, nous arrangeait bien?

Des voitures qui améliorent l'atmosphère, ça existe? Bien sûr. De même que des emballages qui rendent la nature plus belle, des pesticides qui protègent la vie sauvage et des détergents vaisselle qui rendent l'eau de source plus propre. Oui, tout cela existe, du moins dans le monde surréaliste du "greenwashing". Comprenez: l'utilisation abusive d'un argument écologique dans la publicité. Ou, en français, l'écoblanchiment: "de grosses ficelles marketing dans une farce économique où les consommateurs tiennent le rôle de dindons" (1). Les dindons, c'est nous. Persuadés qu'on nous vend des produits "bons pour l'environnement", "respectueux de la planète", plus "recyclables" et "biodégradables" les uns que les autres. Il faut dire que ce matraquage a de gros moyens: depuis que l'environnement a débarqué dans le débat de société, les budgets de la publicité verte ont littéralement explosé, décuplant en vingt-cinq ans! L'écoblanchiment s'est donc accentué tout en se raffinant. Il va en tout cas plus loin, aujourd'hui, que le simple embellissement de la réalité, jolies fleurs et petits oiseaux à l'appui, comme la pub nous y a toujours habitués. Il consiste à nous fourguer des produits au nom de vertus environnementales qu'ils n'ont tout simplement pas, mais aussi à taire leurs impacts négatifs en les enduisant d'allégations trompeuses ou carrément erronées.

giques" et "sans phosphates" mais bourrés de phosphonates guère mieux tolérés par l'environnement et de produits allergisants; les pellets vendus comme "produits naturels de nos forêts" mais importés à grands frais du Canada au terme d'une énorme dépense énergétique, etc. Tout fait farine au moulin écologique. "Le greenwashing est de plus en plus insidieux et concerne tous les secteurs et produits, explique Sylvie Wallez, chargée de mission à Ecoconso. Il se déguise tellement bien que le consommateur ne peut concevoir d'être grugé et se dit "ils n'oseraient quand même pas nous mentir". Et pourtant, oui, ils osent!". C'est qu'en l'absence quasiment générale de réglementation efficace, les Pinocchio n'ont que l'embaras du choix quant aux stratégies à mettre en oeuvre. Voici les principales, souvent combinées.

- Barder le produit de pictogrammes techniques et scientifiques, incompréhensibles, faisant croire à des labels officiels. Exemple: mentionner le mot "REACH" (2) qui, en fait, n'est ni un label ni une garantie pour le consommateur, mais le nom d'une procédure d'enregistrement pour les produits chimiques. Variante: créer un pictogramme de toutes pièces: un arbre, un papillon, une planète...
- Jouer la corde du retour à la nature ou des recettes de grand-mère. L'authenticité et le "bon

Se retrancher derrière un label n'est qu'un premier pas. Il faut, aussi, se questionner sur le sens de ses achats

Pas de Pinocchio belge

Comment y voir clair? En France, les associations spécialisées décernent chaque année un "Prix Pinocchio" à l'entreprise la plus menteuse. Nul équivalent en Belgique. Mais, au siège d'Ecoconso, à Namur, une poignée de vigiles traque sans relâche les menteurs et les beaux parleurs: des retractsants soi-disant "sans chlore" (vantés au détail du produit) mais en réalité riches en acide chlorhydrique (au verso, en petits caractères); les isolants "naturels" (du sable et du verre...) mais criblés d'additifs chimiques pour les lier; les produits de lessive "écolo-

Des pictogrammes en tout genre et délivrant des informations parfois erronées.



© MIND/Ecoconso/GERNYCND

Labels et la bête

Les labels, ça peut aider grandement à acheter vert... Sauf que voilà, ils sont devenus pléthoriques. Comment s'y retrouver? La toute récente brochure gratuite d'Ecoconso "les labels sous la loupe" est un très bon outil, facile à consulter pendant les courses. Les auteurs ont sélectionné les labels fiables les plus fréquents. Il y a, d'abord, la catégorie des labels officiels, basés sur des indicateurs mesurables et transparents, évaluant le cycle de vie complet d'un produit. Exemples: le label européen de l'agriculture biologique, Biogarantie, AB, etc. Des labels privés comme le FSC et le PEFC (sur le bois) y sont assimilés. Ensuite, la catégorie des auto-déclarations environnementales, non certifiées par une tierce partie indépendante. Plus difficile, car le pire y côtoie le meilleur, estime Ecoconso. Certaines auto-déclarations sont plus exigeantes que la catégorie 1, par exemple pour les produits d'hygiène. Enfin, les écoprofiles, sortes de cartographies des performances environnementales. En plein essor, mais moins rapides à décrypter.

Voilà pour un premier défrichage des labels. Ecoconso, toutefois, avertit: se retrancher derrière un label n'est qu'un premier pas. Il faut, aussi, se questionner sur le sens de ses achats. A quoi bon acheter des courgettes estampillées bio en janvier, forcément venues de très loin? Pourquoi continuer à fréquenter cette supérette 100% bio, mais accessible uniquement en voiture et construite en matériaux conventionnels polluants? A quoi bon acheter labellisé si 10 ou 20% du réfrigérateur familial filent régulièrement à la poubelle? Bref, sachons garder du recul...

Pas simple, de consommer vraiment durable? Vrai! Mais excitant... "Comme pour les régimes aminçissants, mener une vie d'ascète, en se limitant strictement aux produits labellisés, est intenable à long terme, reconnaît Sylvie Wallez. Chacun peut se façonner son propre parcours de consommateur écologique en fonction de ses habitudes financières, gastronomiques et familiales".

// PH

Formation



Apprendre, c'est déjà résister

© M. Cornélis

"Dire 'non' à la malbouffe, c'est résister aux allégations de santé, à la publicité, aux produits qui coûtent cher."

(Ciep). Un lieu rendu convivial et cosy par l'odeur du café, les sourires sincères et les biscuits qui s'échangent.

"Tout le monde se lève pour Danette ?"

Parvenir à lire et à écrire est le premier objectif de l'atelier d'alphabétisation. En outre, cette année, les activités sont organisées en cohérence avec un fil rouge qui lie différentes structures associatives et culturelles du Hainaut Centre : résistances et alternatives. Chaque association participante investit cette thématique avec ses publics pour ensuite, au mois de mai, œuvrer à une mise en commun festive (lire encart ci-dessous).

Comment le groupe va-t-il s'insérer dans ce projet culturel tout en garantissant l'apprentissage de base pour lequel il est demandé ? Les pédagogues ont décidé de se consacrer à une résistance très ciblée : l'alimentation durable. "Elle touche le quotidien des apprenantes, mêle des enjeux de santé, d'environnement, de solidarité et de finance, précise Anne. Dire 'non' à la malbouffe, c'est résister. Par exemple, aux allégations de santé, à la publicité, aux produits qui coûtent cher alors qu'il est possible de les réaliser soi-même. Tout le monde se lève pour Danette ? Pas moi ! Je préfère apprendre à faire ma propre crème vanille sans additifs, sans conservateurs... C'est moins cher et c'est plus sain !"

Les activités de l'atelier d'alphabétisation rejoignent un fil rouge : résistances et alternatives.

Plat de résistance

La rencontre d'aujourd'hui a pour objectif de construire leur arme secrète : le livre de recettes qui sera présenté lors du Printemps de l'Alpha au mois de mai. Chaque apprenante l'enrichit d'une préparation de son pays d'ori-

Apprendre pour appréhender la santé

Lors des ateliers à Jemappes, sont régulièrement évoqués le diabète, l'hypertension, le tabac, l'obésité... Néanmoins, se tenir en bonne santé nécessite d'accéder à l'information, de comprendre les campagnes de prévention, de lire les étiquettes alimentaires... L'accès à l'information est complexe pour les publics en difficulté. L'alphabétisation avec une démarche d'éducation permanente peut dès lors permettre une meilleure appréhension de la santé chez les publics fragilisés.

Un créneau qu'a choisi d'investir le groupe Ciep Hainaut Centre de Jemappes depuis l'année 2013. Les apprenantes ont, par exemple, assimilé le vocabulaire relatif au corps humain, puis ont visité le Pass (Parc d'aventures scientifiques) pour y explorer les sens, l'appareil respiratoire, le cerveau... Une autre exposition, "Par-dessus le marché", a constitué une porte d'entrée pour parler des habitudes alimentaires dans le monde et mener une réflexion plus large sur l'alimentation, aborder la pyramide alimentaire... Le groupe a également collaboré à l'initiative "En route vers la santé" portée par l'Observatoire de la santé du Hainaut. Dans le camion itinérant, les apprenantes ont elles-même accueilli leurs familles pour faire découvrir, matériellement à l'appui, l'équilibre alimentaire, l'activité physique, le stockage correct des aliments, l'hygiène dentaire...

gine. "On pourrait aussi préciser combien coûte une recette, ajoute Marleen, co-animatrice du groupe. Ainsi, on verra que c'est bien plus avantageux d'utiliser des produits... des produits... ?" Son regard circule autour de la table, en attente d'une réponse. "Des produits locaux ! On pourra aussi préciser la provenance des ingrédients !", lance Amel. Et Rabia d'ajouter : "Locaux et bio ! Moi, dans mon potager, je fais pousser des tomates, des poivrons, des choux, des concombres... sans produits chimiques. Comme ça, je sais ce que je mange !" S'ensuit une discussion sur le jardinage, sur la manière de faire pousser des herbes aromatiques sur un balcon...

Pour ces femmes, apprendre c'est résister aux décisions prises sans qu'elles aient été consultées.

jeux en Belgique, elle décide de pallier ce handicap en s'inscrivant au cours d'alpha du Ciep Hainaut Centre.

Amel a également été privée d'instruction durant sa jeunesse. Elle s'est décidée à suivre les cours "pour mes enfants". Elle explique que ceux-ci pleurent régulièrement à leur retour de l'école parce qu'elle n'est pas en mesure de les aider dans leurs lectures et leurs devoirs. Ses yeux brillent et témoignent de la lourdeur de ce handicap qui concerne, selon l'association Lire et Écrire, 10% de la population adulte en Fédération Wallonie-Bruxelles.

Pour Rabia, Amel, et toutes les apprenantes rencontrées dans les combles de cette maison de Jemappes, apprendre c'est résister. Résister aux règles qui leur ont été imposées, à leur environnement, aux décisions prises sans qu'elles aient été consultées. En cela, présenter leur livre de recettes au début du mois de mai prochain sera un motif de fierté. L'être humain sera nourri aussi de ça.

// MATTHIEU CORNÉLIS

Parcourir une recette de cuisine permet d'acquérir un vocabulaire utile au quotidien.

Lire et écrire est leur première motivation. Mais s'affirmer comme des citoyennes responsables, critiques et solidaires anime aussi les apprenantes du groupe d'alphabétisation du Ciep Hainaut Centre à Jemappes. Ces dernières s'impliquent dès lors dans un événement culturel d'ampleur régionale qui fait la part belle aux résistances et aux alternatives. Des mots qui leur vont bien.

"Alors là, je vais avoir besoin de votre aide..." Anne s'adresse aux huit apprenantes rassemblées autour de la table et déploie sur celle-ci quelques documents : tarte au fromage, pâtisserie salée turque (börek), crème dessert, galette marocaine... "Est-ce que ces recettes sont attrayantes comme ça, sur un document Word ? ", ajoute l'animatrice. Une première participante se positionne : "Non. C'est pas coloré. Il faudrait des photos pour montrer à quoi ressemble le plat. Comme dans les li-

vres", ajoute-t-elle en pointant du doigt les ouvrages de cuisine empilés sur la table. Les femmes approuvent. "Bien, reprend la formatrice bénévole. Alors comment écrit-on 'photo' ? On entend un 'F' mais ce n'en est pas un." "Avec un 'P' et un 'H'", répond Saïda. Au fur et à mesure, des mots sont écrits au tableau : photos, nappe, assiette, dessin... À Jemappes, les cours d'alphabétisation sont donnés dans les combles, au troisième étage du Centre d'information et d'éducation populaire

Pop-up virus culturel

Faire reconnaître et permettre des formes d'expression culturelle en résistance face à l'uniformisation et à la marchandisation de la culture, voilà les objectifs de l'ASBL Pop up virus culturel.

Cette plateforme associative accorde une place prioritaire au public et à la culture populaire en soutenant des projets ouverts à tous. Analyse critique de la société, dynamique collective et participation citoyenne sont encouragées pour favoriser l'émancipation individuelle et collective. Prochainement, un week-end permettra de les découvrir.

Le Ciep du Mouvement ouvrier chrétien (MOC) Hainaut-Centre fait partie de ses initiateurs, ainsi que d'autres associations d'éducation permanente, des Maisons des jeunes, des compagnies de théâtre-action ou encore des artistes et des groupes de la région. Tous partagent une même vision de la culture : un moteur d'émancipation plus que de consommation. Tous valorisent, à travers leurs actions, l'égalité, la solidarité et la démocratie. Construit en alternative de "Mons capitale culturelle européenne", l'agenda de Pop up égrène des rendez-vous culturels jusqu'en décem-

bre 2015. Un événement d'ampleur, l'escalade "Résistances et alternatives", est organisé du 7 au 9 mai au Fond du petit marais à Jemappes. Six hectares de parc seront dédiés à des alternatives et des résistances. À côté d'activités centrales telles que le Printemps de l'Alpha de Lire et écrire, le Cyclo-solidaire de Solidarité mondiale (ONG du MOC) ou la Marche mondiale des femmes avec Vie féminine, d'autres activités viendront s'ajouter pour donner à l'escalade un ton convivial et festif.

>> Du 7 au 9 mai • rue Nouvelle Chasse à 7012 Jemappes • www.virusculturel.be



© M. Cornélis

Défense des membres

Le dossier patient : la mémoire de notre santé

Bénéficier d'un dossier patient soigneusement tenu à jour et conservé en lieu sûr, voilà qui fait partie des droits du patient et des pratiques courantes des soignants. À l'heure où l'informatisation bat son plein, qu'en est-il de cet élément souvent méconnu par les soignés ?

Chaque prestataire de soins (généraliste, dentiste, spécialiste, kinésithérapeute, pharmacien, infirmier...) doit tenir un dossier par patient, sous un format papier ou électronique. Ce dossier permet l'échange d'informations entre prestataires de soins, ainsi qu'entre un prestataire et un patient. Il facilite le suivi de l'état de santé du patient et son traitement. Il est utile au malade notamment pour obtenir un deuxième avis, en évitant la répétition d'examen déjà réalisés, en gagnant du temps. Il sera d'autant plus efficace qu'il est complet.

Ce qu'on est censé y trouver

La loi prône "un dossier soigneusement tenu à jour". Cela signifie que les dossiers patients doivent être complétés de manière correcte et complète. Leur contenu peut toutefois varier en fonction du patient et du type de prestataire. Il n'existe à l'heure actuelle pas de directive générale spécifiant les conditions minimales auxquelles le contenu d'un dossier patient doit répondre. En outre, plusieurs dénominations sont en usage : le dossier médical, le dossier infirmier, le dossier de soins, le dossier pharmaceutique... Y sont consignés, par exemple, l'évolution de l'état de santé du patient, le résultat d'examen médicaux, les réponses aux traitements...

Le DMG, c'est encore autre chose

Attention, la confusion règne dans l'opinion publique entre le Dossier médical global (DMG) et le dossier patient. Le DMG concerne le médecin généraliste. Quand il détient le dossier médical global d'un patient, il centralise l'information qui provient des dossiers patients des autres prestataires de soins en relation avec son patient, en plus de conserver son propre dossier patient avec l'information sur les soins qu'il donne à son patient en tant que médecin généraliste. Il perçoit une rémunération pour la tenue de ce DMG.

Ce n'est pas public

La loi spécifie aussi que le dossier patient doit être "conservé en lieu sûr" par le prestataire. Cela signifie que le dossier doit être protégé contre les catastrophes telles que l'incendie ou les inondations mais aussi réservé à la consultation par les personnes autorisées. Soit : le patient lui-même ou un proche s'il a été mandaté par écrit par le patient comme personne de confiance ou, bien entendu, le prestataire de soins qui traite le patient et son équipe éventuelle, soumise au secret professionnel. Seuls les prestataires de soins qui soignent le patient ont accès à ses données.

LA LOI DONNE
AU PATIENT
LE DROIT
DE CONSULTER
DIRECTEMENT
SON DOSSIER



Tout n'est pas à lire

La loi donne au patient le droit de consulter directement son dossier, endéans un délai de 15 jours après la demande. Il peut également en recevoir une copie, moyennant un prix fixé à un maximum de 25 euros. Attention, il y a cependant des limites à ce droit de consultation. D'abord, il existe des exceptions thérapeutiques : dans le cas où prendre connaissance du dossier constitue un préjudice grave à la santé du patient. Ensuite, il n'est pas permis de consulter des données relatives à des tiers (hormis dans le cadre du consentement donné à une personne de confiance). Et finalement, les annotations personnelles du prestataire ne peuvent être consultées en direct par le patient. Ces notes, idées ou remarques subjectives, ces pistes de réflexion ou hypothèses de travail peuvent néanmoins faire l'objet d'une lecture sélective au patient par un prestataire de soins.

Au décès du patient

Après le décès du patient, un droit de consultation indirect (par l'intermédiaire d'un prestataire de soins) est accordé à l'époux, au partenaire cohabitant légal, au partenaire et aux parents jusqu'au deuxième degré inclus, par l'intermédiaire d'un praticien professionnel. Ce type de demande doit être suffisamment motivé et précis. De plus, le patient concerné ne doit pas s'y être opposé expressément.

Demain, un dossier unique... électronique

Doucement, on se dirige vers la centralisation des données dans un dossier patient unique. Celui-ci regroupera à termes les informations conte-

nues dans les différents dossiers. Ainsi la marche de la numérisation est en route.

Depuis 2008, il existe, à l'échelle de notre pays, un réseau électronique appelé e-Health. Il se concrétise en Wallonie au travers du Réseau santé wallon (www.reseausante-wallon.be) et à Bruxelles via Abrumet (www.abrumet.be). Il permet le partage sécurisé des données de patients entre prestataires de soins. L'échange de ces données via ce réseau n'est cependant possible que si le patient a donné son consentement (via les sites du Réseau santé wallon, de Abrumet ou le site fédéral www.patientsconsent.be).

DOUCEMENT,
ON SE DIRIGE
VERS LA
CENTRALISATION
DES DONNÉES
DANS UN DOSSIER
PATIENT UNIQUE.

L'avis des premiers concernés

En décembre 2014 et janvier 2015, la Mutualité chrétienne et Altéo (mouvement social de personnes malades, valides et handicapées) ont voulu prendre le pouls de ce droit au dossier patient. Est-il connu? Est-il apprécié?

Des groupes de patients et d'auteurs ont été réunis pour en débattre et premier constat : la majorité des personnes ne savent pas exactement ce qu'est le dossier patient, ni ne connaissent les droits qui y sont liés. Cette méconnaissance n'empêche pas leur conviction qu'il est important de bénéficier d'un dossier patient. Pourquoi? Pour améliorer le suivi et garantir la continuité des soins. Pour ne pas multiplier les examens. Pour pouvoir faire face aux situations particulières telles que les urgences, la démence, l'inconscience... Certains patients ont constitué eux-mêmes leur dossier et l'emmènent lors des rendez-vous médicaux importants.

Base utile pour échanger des données, le dossier génère néanmoins quelques craintes. Entre autres la peur que les données soient piratées ou utilisées à d'autres fins que

les soins. Ainsi les patients consultés s'inquiètent de la sécurité des données, en particulier numériques. En outre, observent les auteurs de l'étude, ils veulent également être "protégés contre les doubles casquettes" : ils craignent que le médecin d'une compagnie d'assurance ou qu'un médecin conseil puisse avoir accès à des données auxquelles il ne devrait pas".

Quant aux médecins généralistes rencontrés dans le cadre de cette même étude, ils soulignent l'importance de former davantage les futurs prestataires. Écrire un dossier patient, partager et utiliser les informations qu'il recèle, veiller à les protéger ne s'improvisent pas. De même co-construire le dossier avec le patient – ce qui serait l'idéal – doit s'apprendre et surtout prend du temps. Quant à la transmission des données avec les spécialistes, elle semble poser souvent problème. Soit que l'information ne parvient pas au généraliste. Soit qu'elle leur arrive sans pré-tri. À améliorer, donc.

>> Résultats de l'enquête disponible sur www.alteoasbl.be



Seuls les prestataires qui soignent la personne ont accès à ses données.

Quelques 700.000 Belges auraient jusqu'à présent donné leur consentement. Des chiffres avancés récemment par la ministre fédérale de la Santé, Maggie De Block.

Cette dernière entend bien faire augmenter le nombre d'accords des patients pour l'échange de données médicales, dans les prochains mois. Il s'agit en effet d'une partie de son plan e-santé 2013-2018.

// CATHERINE DALOZE

>> Plus d'infos : www.patientsrights.be et www.mc.be/dossierpatient

La MC et Alteo organisent sur l'ensemble du territoire wallon et bruxellois des animations, rencontres et conférences sur le thème du dossier du patient. Le précédent numéro d'En Marche en donnait un aperçu. Renseignez-vous auprès de votre mutualité régionale.

Dossier médical informatisé : on expérimente

Donner accès au patient à son dossier médical informatisé via Internet, depuis son domicile, voilà l'expérience menée par les Cliniques universitaires Saint-Luc, avec quelques patients traités en rhumatologie.

L'objectif? Mesurer les impacts de cette utilisation sur l'autonomie du patient et la façon dont il gère sa santé. Alors que l'intention d'aller vers un dossier électronique unique pointe à l'horizon des ambitions politiques, ce projet pilote livre des balises intéressantes pour le futur.

Marie Leroy est juriste. Elle a mené cette recherche. Elle en retient des opportunités mais aussi une nécessaire vigilance. Au rang des potentialités : renforcer un système de soins centré sur le patient, participer à son autonomie, faire face à l'augmentation des demandes de soins et au manque croissant de professionnels... Toutefois, l'expérience montre qu'il faut tenir à l'œil une série

d'aspects, et non des moindres. Comment fait-on en sorte que le patient puisse gérer ces nouvelles responsabilités? Qu'il en ait la capacité? Elle est technique et financière : au regard du matériel et de la technologie utilisée. Elle est aussi émotionnelle : au regard des informations qu'il lit, de l'absence du médecin au moment de la lecture... Comment l'accompagner dans l'acquisition de ces compétences? Comment faire en sorte de ne pas accentuer la fracture numérique qui crée des inégalités entre les utilisateurs des nouvelles technologies et les autres? Marie Leroy pousse plus loin encore le questionnement : quid du risque de commercialisation et de déshumanisation de la médecine qui devient toujours plus technique?

En bref, les patients ont montré un intérêt pour le dispositif en test. Ils ont eu l'impression d'être davantage maîtres de leur santé. Mais, ils ont aussi

attesté du fait que cela ne remplaçait pas la relation entre le médecin et le patient; et que certaines conditions devaient être réunies pour envisager cette connexion à son dossier médical à la maison. Les expérimentations se poursuivent.



>> Plus d'infos : Marie Leroy, *Mon dossier, mon histoire. Autonomie du patient et accès direct à son dossier médical informatisé via Internet depuis son domicile*, éd. Presses universitaires de Louvain, 2015.

Cinéma

L'homme qui répare les femmes

Denis Mukwege se destinait à la pédiatrie. L'histoire de son pays en a décidé autrement. Denis Mukwege est gynécologue et chirurgien. Depuis 20 ans, en République démocratique du Congo, il répare des femmes et des petites filles qui, pour la plupart d'entre elles, ne pourront plus être mères. La journaliste Colette Braeckman et le réalisateur Thierry Michel lui ont consacré un documentaire. Ils nous plongent dans le quotidien de cet homme hors du commun, et nous présente une communauté de femmes qui force l'admiration par sa combativité et sa capacité de résilience.



Denis Mukwege rend aux femmes congolaises intégrité physique, espoir et dignité.

Depuis près de 20 ans, la République démocratique du Congo est le théâtre de guerres, de crises humanitaires, et son peuple est victime des richesses que recèlent ses sols. Les milices y imposent leur loi, et le viol des femmes et des jeunes filles y est devenu une arme de destruction massive, une stratégie de guerre bon marché et redoutablement efficace. À l'hôpital de Panzi, Denis Mukwege soigne les victimes de ces atrocités. Les actes commis dépassent l'entendement. Le documentaire brosse le portrait d'un homme entièrement dévoué à son combat, parfois au péril même de sa vie. Un homme qui, lorsqu'il ne soigne pas, parle. Il devient acteur politique et monte à la tribune pour sensibiliser - à défaut de mobiliser - les autorités internationales.

documentaire filme également la clinique juridique. Il s'agit de groupes de paroles où on informe, on invite à dire ce que l'on a sur le cœur, on encourage à porter plainte. Car, aujourd'hui, la plupart de ces crimes restent impunis.

Dignité, responsabilité et impunité

Les milliers de victimes de viols souffrent de blessures physiques mais également d'isolement, d'abandon, de perte de l'estime de soi. Pour soigner les esprits, Denis Mukwege a créé, en collaboration avec Eve Enslér (I), City of Joy, un cocon où les jeunes femmes peuvent réapprendre à vivre, à s'aimer, et, peu à peu, à devenir actrices de leur vie et exemple pour d'autres. Le

L'espoir

"Le Messie", "Le Sauveur". C'est comme cela que les femmes "réparées" appellent Denis Mukwege. En 2012, lorsque qu'il a été victime d'une tentative d'assassinat et qu'il s'est exilé en Belgique avec sa famille, elles se sont mobilisées pour assurer son retour au pays. Et elles ont réussi. Si les témoignages récoltés par Colette Braeckman et Thierry Michel sont bouleversants, ils ne sont pas dénués d'espoir. Au-delà des magnifiques montagnes verdoy-

antes du Sud Kivu, les femmes continuent à chanter et à danser. Elles se projettent, ensemble, dans un avenir meilleur. On ressort de la vision de ce documentaire le cœur serré, mais avec la conviction qu'il est indispensable de savoir, de soutenir et d'avancer.

// ESTELLE TOSCANUCCI

>> **L'Homme qui répare les femmes - La colère d'Hippocrate**, de Thierry Michel et Colette Braeckman • Belgique • 2015 • 112 minutes • Sortie en salle le 15 avril 2015

(1) Auteur des "Monologues du Vagin"

Livre

Humanitaire et soins de santé au Congo

Le cadeau empoisonné a été rédigé par un collectif bien au fait des réalités socio-politiques de l'est du Congo. Les auteurs mettent en perspective l'intervention des organisations humanitaires sur ce terrain. Ils critiquent la logique marchande de la santé, et la complicité de ces intervenants internationaux.

La région est du Congo est dévastée depuis 20 ans par les conflits armés et l'exploitation anarchique des ressources naturelles. Elle est devenue dès lors une terre fertile pour les interventions humanitaires en tous genres, prétendant sauver des populations en détresse. Mais leur politique de gratuité en matière de soins a aussi des effets profondément déstabilisants et mortifères pour le système existant de soins de santé.

La mise en contexte historique, politique, sociale et sanitaire du pays permet au lecteur néophyte des réalités congolaises de comprendre facilement les tenants et aboutissants de l'analyse. Celle-ci se base sur des études menées notamment autour des mutuelles de santé dans le Sud Kivu. Qu'en ressort-il? Que la soixantaine d'ONG internationales humanitaires qui interviennent dans la Province ne couvre pas la totalité du territoire. Qu'elles se font concurrence entre elles. Quelles appliquent des straté-

d'entraîner une "sur-fréquentation" par rapport aux besoins réels et, dès lors, une baisse de la qualité des soins. Pire, elle désimpliquerait totalement la population et empêcherait de facto l'émergence de toute mutuelle de santé.

Outre cette démonstration étayée par des chiffres, la principale vertu du livre est de remettre en perspective l'impact des déterminants de la santé. La pauvreté, l'exploitation écorchée des ressources naturelles et les conflits ont des effets dévastateurs en termes de santé. Et là-bas comme ici, les politiques néolibérales dérèglent, déstructurent et rendent malades. Des solutions existantes et des politiques de protection sociale sont en construction. Malgré ou contre les acteurs humanitaires dont les interventions perpétuent et approfondissent les inégalités entre les peuples. Le plaidoyer de ce collectif est salutaire.

// ARNAUD GORGEMANS

>> **Le cadeau empoisonné. ONG et soins de santé à l'est du Congo** • Luc Dusoulier, Emmanuel Rugarabura et Adrien Zawadi • éd. Couleurs Livres • 2014 • 155 p. • 16 EUR.



gies et des approches différentes et changeantes qui amènent les populations à pratiquer le nomadisme sanitaire. Quant à la gratuité des soins pratiquée par les humanitaires, elle aurait pour effet principal

Offres d'emploi

LA MUTUALITÉ CHRÉTIENNE DE LIÈGE RECRUTE (H/F): > un conseiller mutualiste CDI - temps plein. Fonctions: suivi professionnel et précis des demandes d'intervention émanant des affiliés, les informer et les conseiller. Plus de détails sur www.mc.be Envoyez votre candidature avec une lettre de motivation et CV en ligne avant le 29 avril.

LA CSC DU BRABANT WALLON RECHERCHE (H/F): > un juriste plaideur CDI - temps plein. Fonctions: permanences au service des membres, militants et délégués - gestion des dossiers individuels et collectifs - plaidoiries devant les juridictions du travail. Profil: détenteur d'un Master en droit - expérience en droit social est un atout - motivation, rigueur, ponctualité et sens des responsabilités - bonne capacité rédactionnelle, de lecture ou de synthèse. Envoyez une lettre de motivation avec CV pour le 28 avril au plus tard à CSC Brabant wallon, Jean-Marc Sengier, rue des Canoniers 14 - 1400 Nivelles ou jean-marc.sengier@acv-csc.be

LE CHU DINANT-GODINNE - UCL NAMUR ENGAGE (H/F): > un ophtalmologue site Dinant. > un médecin SMU/SMA attaché aux services de soins d'urgence spécialisés SUS et SMUR - site Dinant. > un infirmier chef - cardiologie site Godinne. Plus de détails sur www.chudinantgodinne.be Envoyez votre candidature avec une lettre de motivation et CV à recrutement-chu@uclouvain.be

LE CENTRE DE PLANNING FAMILIAL ESTELLE MAZY RECHERCHE (H/F): > un psychologue pour son antenne ReM à Visé - statut d'indépendant - 9h/5em. Profil: master en psychologie - expérience en consultations pour enfants, 3e cycle souhaité. Rens.: www.estellemazzy.com Envoyez votre candidature à Chrystel Hottias, rue de la Cathédrale 94 - 4000 Liège ou c.hottias@estellemazzy.com

LA CLINIQUE SAINT-LUC DE BOUGE RECHERCHE (H/F): > un gestionnaire des salaires CDI - temps plein. Plus de détails sur www.slbo.be Envoyez votre candidature avec une lettre de motivation et CV à marie-pauline.poisseroux@slbo.be ou Clinique St-Luc, Département RH, rue Saint-Luc 8 - 5004 Bouge.

LE CENTRE HOSPITALIER DE WALLONIE RECHERCHE (H/F): > un infirmier en chef - service urgences nouveau site Union.

Plus de détails sur www.chwapi.be Envoyez votre candidature à Vinciane Sente, Directrice des RH, av. Delmée 9 - 7500 Tournai ou vinciane.sente@chwapi.be

AIDE ET SOINS À DOMICILE BRABANT WALLON RECHERCHE (H/F): > un directeur adjoint pour son département soins infirmiers.

Plus de détails sur www.leforem.be (recherche brabant wallon - adjoint direction) ou envoyez votre CV et une lettre de motivation à servicesressourceshumaines.bw@fasd.be

en marche

LA SOLIDARITÉ, C'EST BON POUR LA SANTÉ

Chaussée de Haecht, 579 - BP 40 - 1031 Bruxelles
 ☎ 02/246.46.27 - Fax : 02/246.46.30 - enmarche@mc.be - www.enmarche.be
 EDITEUR RESPONSABLE : Jean Hermesse, Oberg, 23 - Bte 11 - 1970 Wezembeek-Oppem.
 Affilié à l'Union de la presse périodique UPP - Membre de l'Union des Editeurs de la Presse Périodique - Tirage moyen 460.000 exemplaires
 BIMENSUEL - Parution tous les 1^{er} et 3^{es} jeudis du mois (1^{er} jeudi du mois en juillet et en août).
 Une erreur dans votre adresse postale? Signalez-le via www.mc.be/journal ou au 0800 10 9 8 7.

// Vacances Intersoc //

Aussois, aux portes du Parc national de la Vanoise

Aussois est le point de départ parfait pour des randonnées à la découverte de forteresses historiques, de villages montagnards, de lacs de barrage et de cols escarpés. Le village est niché au-dessus du tunnel de Fréjus à deux pas des parcs nationaux naturels de La Vanoise et du Gran Paradiso. Aussois est une destination de choix pour les amateurs de sport. Les randonneurs s'en donneront à cœur joie sur les sentiers serpentant dans de splendides paysages montagneux, avant de se reposer au bord d'un lac, tandis que les amoureux de la pédale se lanceront dans l'ascension du col du Télégraphe ou de celui du Galibier, tous deux à proximité. Enfin, les plus téméraires pourront s'essayer à la fameuse via ferrata d'Aussois. Vous séjournez dans l'hôtel Intersoc "Chalet l'Oërine". Les chambres de 1, 2, 3 et 4 personnes sont équipées d'une salle de bains avec douche et toilette séparée, TV. Wifi gratuit.

Animation : clubs d'enfants entre 3 mois et 14 ans.

| DATES | PRIX ADULTE ALL-IN | SUPPLEMENT SINGLE |
|-------------------------|--------------------|-------------------|
| DU 29 JUILLET AU 7 AOÛT | 729 EUR | 117 EUR |
| DU 31 JUILLET AU 7 AOÛT | 567 EUR | 91 EUR |

Séjour gratuit pour les femmes enceintes (voir conditions sur notre site internet ou dans notre brochure) • Réductions pour enfants entre 2 et 17 ans • Gratuité pour enfants jusqu'à 1 an • Action familles nombreuses

>> Pour d'infos : 070/23.38.98 de 8h à 18h (le samedi jusqu'à 13h) www.intersoc.be.

LIC5654

Éditorial Jean Hermesse // secrétaire général



La santé branchée : vers un dossier patient électronique

Le 18 avril est la journée internationale des droits du patient. À l'heure où l'informatique et les réseaux électroniques permettent de plus en plus facilement l'échange de données médicales personnelles, il est essentiel que ces droits soient réaffirmés. Le dossier médical électronique partagé est à la fois une source potentielle de santé et un risque d'exclusion. C'est pourquoi, les patients doivent être davantage sensibilisés et conscients de leurs droits.

Le déploiement de l'Internet, des réseaux sociaux et la miniaturisation des équipements ont multiplié les connexions et les échanges instantanés d'informations à l'infini. Ils ouvrent dans notre vie quotidienne des horizons et des possibilités inimaginables il y a 20 ans : surveiller des fonctions vitales à distance, enregistrer des activités physiques quotidiennes, fournir des conseils sur mesure grâce à une perception plus fine des paramètres de santé, être au courant des résultats d'examen très rapidement... Ce sont autant d'avancées. Aujourd'hui, on peut enregistrer, stocker, analyser des milliers de données personnelles. On pourrait aussi en déduire des messages personnalisés, des publicités ciblées pour le meilleur, mais aussi pour le pire. Or, on ne joue pas avec la santé : l'utilisation des données médicales doit être strictement réglementée.

Huit droits fondamentaux du patient

Les évolutions technologiques rendent les informations médicales toujours plus accessibles et transmissibles entre prestataires. Données de santé, diagnostic de maladies, examens médicaux... sont des informations nous concernant intimement. Il est donc normal que chacun ait un droit de regard et de maîtrise sur ses informations.

Pour assurer ce droit, nous bénéficions d'une loi votée en 2002 : la loi relative aux droits du patient. Ce texte énumère huit droits fondamentaux et en particulier, le droit à toutes les informations sur son état de santé en langage clair, le droit d'accepter ou refuser toute intervention moyennant une information préalable, le droit à un 'dossier patient' soigneusement tenu à jour et conservé en lieu sûr et le droit à pouvoir le consulter (lire en page 7). L'exercice de ces droits par les patients n'est cependant pas qu'une question légale. Aujourd'hui, le patient se profile de plus en plus comme acteur de sa santé. Il n'est pas rare qu'il souhaite s'impliquer dans la constitution et le suivi de son dossier médical.

De nouvelles perspectives pour le patient et les prestataires

L'avenir électronique du dossier médical (avec la rapidité, l'étendue des partages et la disponibilité des données) ne vient pas seulement rappeler la nécessité d'informer largement sur la législation relative aux droits du patient. Il ouvre aussi de nouvelles perspectives. Tout d'abord pour la santé du patient, mais aussi pour une meilleure coordination entre professionnels et finalement, pour la diminution des dépenses de l'assurance soins de santé.

En ayant accès à un dossier patient électronique, le patient pourra devenir acteur de sa santé. Il pourra suivre et comprendre l'évolution de ses indicateurs de santé et ainsi mieux participer au suivi de ses traitements. S'il a donné son accord (consentement éclairé) pour que son dossier médical soit partagé entre les professionnels de la santé qui le soignent, la répétition

de certains examens peut être évitée ainsi que des erreurs de médication. La continuité des soins peut, quant à elle, être assurée plus aisément.

Pour ce faire, il faudra que les prestataires se mettent d'accord sur une structure minimale du dossier patient et standardisent leurs exigences. Sans cela, la consultation du dossier médical patient sera trop complexe, tant pour les prestataires de soins que pour les patients eux-mêmes. Le dossier médical électronique comporte donc de nombreux avantages mais il doit être strictement protégé pour éviter tout risque d'utilisation hors du cadre des soins donnés au patient. On pense par exemple à l'usage que pourrait en faire des compagnies d'assurances. En Belgique, les réseaux officiels (eHealth au Fédéral, Réseau santé wallon en Wallonie et Abrumet à Bruxelles), dédiés au partage des données médicales entre prestataires, garantissent la sécurité de l'information, la protection de la vie privée et le respect du secret médical.

Avancer pas à pas, en confiance et dans la transparence

Pour que le dossier médical électronique partagé entre prestataires et tous ses avantages devienne une réalité au bénéfice de la population, plusieurs conditions doivent être remplies. La première est "tout simplement" technique : les prestataires doivent être équipés. Les firmes informatiques doivent proposer des logiciels adaptés et les patients doivent pouvoir se connecter le plus facilement possible. Il faut ensuite que le dossier soit aisément accessible, convivial et pratique pour une bonne compréhension et une utilisation ad hoc. La confiance des patients et des prestataires est essentielle. Comment constituer un dossier ? Avec qui les données médicales sont-elles partagées ? Comment obtenir ses données personnelles ? Comment donner son consentement ? Peut-on le retirer ? Est-il possible de modifier les données ? Pour entrer dans cette nouvelle ère de la communication, acquérir la confiance et intégrer ces nouveaux outils dans nos habitudes, il faut du temps. Il est aussi nécessaire d'investir dans la formation du grand public et des prestataires. C'est un projet de longue haleine.

L'accès au dossier médical par les patients et le partage des données entre prestataires sont des enjeux de santé publique. Ils participent d'une nouvelle ère de communication. Ils donnent au patient et aux prestataires de soins de nouvelles perspectives pour améliorer les soins et la santé. Mais les patients doivent connaître leurs droits, et ceux-ci doivent être garantis. Les mutualités participent activement à la promotion du dossier patient et des droits qui y sont liés. Elles sont à vos côtés pour vous guider et vous conseiller.

>> Plus d'infos : www.mc.be/dossierpatient ou auprès de votre service défense des membres. Lire aussi page 7.

ça se passe

// Séjours à Nivezé

Situé dans la région de Spa, le domaine de Nivezé est une maison de convalescence et de vacances de la Mutualité chrétienne, entièrement équipée pour les personnes à mobilité réduite. Formule : 7 nuitées en pensions complète. Dates et prix (pour les membres MC) : du 8 au 15 mai (299 EUR), du 15 au 22 mai (299 EUR), du 12 au 19 juin (299 EUR), du 19 au 26 juin (299 EUR), du 26 juin au 3 juillet (375 EUR), du 31 juillet au 7 août (375 EUR), du 14 au 21 août (375 EUR).

Lieu : route du Tonnetel 76 à 4900 Spa
Infos : 087/79.03.13 • www.niveze.be

// Prévenir les chutes

Le jeudi 23 avril de 19h à 21h, WOLU-jeunes organise une conférence-démonstration sur un programme antichute des seniors. Comment prévenir les chutes de la vie quotidienne. Gratuit

Lieu : La Rotonde, av. Debecker 54 à 1200 Bruxelles
Infos : 02/776.82.56 • www.dynamic-tamtam.be

// Fin de vie

Le jeudi 23 avril à 20h, l'ASBL Sens et être organise une conférence-débat sur le thème : "L'approche de la mort ou comment aborder la fin de vie". Prix : 5 EUR

Lieu : Centre Culturel, rue de Bouillon 39 à 5555 Bièvre
Infos : 0476/95.37.64 • <http://centreculturel-bievre.com>

// Bien-être

Du vendredi 24 au dimanche 26 avril, de 10h à 17h, la ville de Châtelet organise un salon du bien-être et de la santé : bilan de santé, animations, conférences... Gratuit

Lieu : place de l'Hôtel de Ville 10 à 6200 Châtelet
Infos : 071/24.49.26 • www.chatelet.be

// Syndrome d'Ehlers-Danlos

Le samedi 25 avril de 10h à 16h30, l'ASBL Groupe d'Entraide des Syndromes d'Ehlers-Danlos convie à sa journée d'information annuelle. Gratuit

Lieu : rue Herlevent 49 à 5060 Velaine s/Sambre
Infos : 087/88.01.38 • www.gesed.com

// Saut d'index des loyers

Le mercredi 29 avril de 12h30 à 17h, les Équipes Populaires organisent une conférence-débat sur le thème "Vers un saut d'index des loyers ?" Prix : 12 EUR

Lieu : rue du Lombard 57 à 1000 Bruxelles
Infos : 02/557.88.52 • www.equipespopulaires.be

// Sauver l'école

Le jeudi 30 avril à 20h, l'Université Ouverte de la Fédération Wallonie-Bruxelles propose une conférence-débat sur le thème : "Sauver l'école". Prix : 7 EUR (étudiants = 4 EUR)

Lieu : Centre Temps Choisi, pl. Destrée à 6060 Gilly
Infos : 071/53.29.06 • www.uofwb.be

// Fête de la récup'

Du samedi 2 au dimanche 10 mai, l'ASBL Ressources organise la "Fête de la récup'" : une multitude d'animations gratuites (ventes, ateliers créatifs, concours, réparations...). L'édition 2015 met le vélo à l'honneur.

Lieu : en Wallonie et à Bruxelles
Infos : 081/39.07.10 • www.larecup.be

// Démence

Le mardi 5 mai de 8h30 à 16h30, l'ASBL la Ligue Alzheimer convie à son colloque annuel sur le thème : "La démence à tous les âges : enjeux et spécificités". Prix : 20 EUR

Lieu : av. E. Mounier 51 à 1200 Bruxelles
Infos : 04/229.58.10 • www.alzheimer.be

// Consommer autrement

Le mardi 5 mai de 19h à 22h, l'ASBL Li Craminion et SAW-B proposent une soirée récapitulative de leur cycle : "Vers un autre système économique : voyage dans le futur, destination notre consommation en 2035 !". Prix libre

Lieu : Verte Voie 13 à 4890 Thimister
Infos : 087/44.65.05 • www.dbaa.be

// Santé mentale

Le mardi 5 mai de 9h à 12h30, l'autre lieu, la Conférence permanente pour la santé mentale dans le monde et le Réseau Interdisciplinarité et Société FUSL invitent à une matinée sur le thème : "De quoi le trouble mental, la dangerosité sociale, la défense sociale sont-ils le nom ?" Gratuit

Lieu : Facultés Universitaires St-Louis, bd du Jardin Botanique 43 à 1000 Bruxelles
Infos : 02/230.62.60 • www.autrelieu.be

// Roms

Le mercredi 6 mai de 14h à 17h, le centre culturel Pmar Khayam organise une table ronde autour du thème : "La migration des Roms en question". Gratuit (inscription nécessaire)

Lieu : av. des Armures 45 à 1190 Bruxelles
Infos : 02/513.20.43 • www.comarkhayam.org

// Radicalisation

Le samedi 9 mai de 9h45 à 16h, le Mouvement socio-pédagogique Changements pour l'égalité organise une journée de réflexion sur le thème : "Radicalisation des jeunes : regards croisés"

Prix : 7 EUR
Lieu : HELMo, Hors-Château 61 à 4000 Liège
Infos : 02/218.34.50 • www.changement-egalite.be

// Santé des jeunes hennuyers

Le mardi 12 mai de 12h à 14h, l'Observatoire de la Santé du Hainaut consacre son midi-santé à la thématique : "Regard sur la santé des jeunes en Hainaut". Gratuit

Lieu : rue de Saint-Antoine 1 à 7021 Havré
Infos : 065/87.96.25 • www.hainaut.be/sante/osh

// Café Cardijn

Le mardi 12 mai de 19h à 22h, la Commission Diocésaine du Monde Ouvrier du Diocèse de Liège organise une rencontre autour de la figure de Joseph Cardijn. Prix libre

Lieu : Beau Mur, rue du Beau Mur 48 à 4030 Grivegnée
Infos : 04/230.31.66 • www.beaumur.org

// Enseigner à vivre

Le mardi 12 mai à 20h, le réseau Financité, les Compagnons de la Transition et le Centre Culturel de la Vénérie organisent une conférence-débat autour de la métamorphose de l'enseignement. Avec Edgard Morin, Bernard Devos et Joëlle Milquet. Prix : 5 EUR

Lieu : Espace Delvaux, pl. Keym à 1170 Watermaal-Boisfort
Infos : 02/340.08.60 • <http://lavenerie.be>

// Développement durable

Les jeudi 21 et vendredi 22 mai se tiendra à l'UCL le 2e Congrès interdisciplinaire du Développement durable. Conférence inaugurale le mercredi 20 mai à 20h à l'ULB. Prix : 5 EUR (conférence 20 mai), 25 EUR/jour, 45 EUR/pass 3 jours

Lieu : Aula Magna, pl. R. Lemaire 1 à 1348 LLN
Infos : <http://cid2015.sciencesconf.org>

// Homosexualité

Le vendredi 22 mai de 9h à 13h, le Vicariat Évangile & Vie invite à une matinée de réflexion sur le thème : "Homosexualité. Oser en parler..." Prix libre

Lieu : rue des Prémontrés 40 à 4000 Liège
Infos : 04/230.31.66 • <http://itege.diocese.be>